

Rédaction: [REDACTED]

Sous la direction de: [REDACTED]

Tout d'abord, nous écrivons cette lettre pour montrer notre appui à la CADEUL quant à sa démarche contre l'AMF pour garder les assurances collectives comme elles le sont actuellement.

Il va de soi que l'AÉÉÉA supporte le mémoire sur les consultations publiques de l'Autorité des marchés financiers écrit par la CADEUL. En effet, comme cette dernière, l'AÉÉÉA est ouverte et même suggère que certaines améliorations soient apportées, telles (mais pas exclusivement) la standardisation des publications et des messages envoyés aux étudiants à travers les réseaux sociaux concernant les assurances collectives et la modification de la page Web de la CADEUL pour mieux afficher les informations sur les assurances collectives. Il est également important de noter que, comme le démontre bien le mémoire de la CADEUL, un grand nombre d'étudiants se désinscrivent des assurances collectives. Les publications et le site Web de la CADEUL semblent donc déjà fonctionner pour un certain nombre d'étudiants, même s'il reste toujours de la place à amélioration.

Quant aux assurances collectives elles-mêmes, l'AÉÉÉA est satisfaite de ces services. Ces assurances permettent l'accès à certains services, dont (mais pas exclusivement) des soins dentaires, qui reviendraient trop chers pour un grand nombre d'étudiants s'ils n'avaient pas celles-ci.

En conclusion, l'AÉÉÉA est opposée aux propositions de l'AMF qui viendraient changer le régime actuel, comme le passage d'un système à adhésion automatique vers un système à adhésion volontaire. Selon nous, ces propositions mèneraient à la fin des des régimes d'assurance collectives étudiants.

Signé,

L'Association des étudiants et étudiantes en études anciennes (AÉÉÉA)